

**Département des Côtes d'Armor**  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**  
**SEANCE DU MARDI 21 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 21 mars, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la Grande Ourse à Saint-Agathon le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BURLOT Gilbert ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; CORBEL Samuel (suppléant) ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GARIGNON Isabelle (suppléante) ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
BOUCHER Gaëlle	à GOUAULT Jacky
CADUDAL Véronique	à RIOU Philippe
GUILLOU Rémy	à LE SAOUT Aurélie
KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe	à VIBERT Richard
LE GAOUYAT Samuel	à CONNAN Josette
LE HOUEROU Annie	à LE MEAUX Vincent
PONTIS Florence	à SALLIOU Pierre
PRIGENT Jean-Yvon	à ECHEVEST Yannick
RASLE-ROCHE Morgan	à DUMAIL Michel
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; CHARLES Olivier ; HAGARD Elisabeth ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GALL Annie ; LOZAC'H Claude ; MANGOLD Jacques ; QUENET Michel ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VAROQUIER Lydie.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	62
Procurations	11
Absents	15

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 15 mars 2023

DEL2023-03-056

**TOURISME - SPORTS****GESTION DE L'ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEES (PEDESTRE ET VTT)  
DU SCHEMA INTERCOMMUNAL**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 6 avril 2022 portant modification des statuts de Guingamp-Paimpol Agglomération inscrivant la randonnée comme une compétence facultative

**Vu** la délibération du 3 mars 2020 validant le schéma de randonnée communautaire selon le principe une commune, une randonnée

**Vu** les avis favorables émis par les commissions de Nouvelles Dynamiques Territoriales et Service Public communautaire pour modifier le fonctionnement de l'entretien des circuits,

**Considérant** que le coût d'entretien des sentiers de randonnée doit être homogénéisé pour l'ensemble des communes,

Afin de gommer les disparités actuelles, l'agglomération, après consultation des 57 communes procédera ainsi :

- 8 communes continueront d'entretenir le circuit communautaire au même tarif que celui des chantiers d'insertion

Le tarif des chantiers d'insertion est actuellement de 0,26€/ml mais pourra fluctuer lors du lancement du prochain marché au vu de l'augmentation du coût de l'essence notamment.

Les 8 communes concernées par ce fonctionnement sont les suivantes :

1. La Chapelle-Neuve (Circuit de la forêt et du bocage + portions circuits VTT)
2. Lanloup (Circuit des vieilles pierres + portions circuit Goas Froment)
3. Louargat (Circuit Au-delà du Ménez Bré + portions circuits VTT)
4. Pabu (Circuit du Trieux)
5. Ploëzal (Circuit des arts et du patrimoine)
6. Ploubazlanec (GR34 + Circuit de Lann Vras)
7. Plouézec (Circuit sur les pas des seigneuries de Goas Froment)
8. Plougouven (Circuit A la découverte d'une campagne verdoyante + portions circuits VTT)

- 36 ont choisi de transférer l'entretien à l'agglomération qui fera appel à des chantiers d'insertion.

Les 36 communes concernées par ce fonctionnement sont les suivantes :

1. Bégard (Circuit de la Vallée du Donant)
2. Belle-Isle-En-Terre (Circuit de la forêt entre nuit et jour)
3. Bourbriac (Circuit Tri An Eskop)
4. Calanhel (Circuit Hent ar gwaziou dour)
5. Callac (Circuit Tro Kallag)
6. Coadout (Sant Iltud)
7. Guingamp (Circuit au cœur de Guingamp)
8. Gurunhuel (Circuit entre sommet et fond de vallée)
9. Kerien (Circuit de la ronde des calvaires)
10. Kermoroc'h (Circuit de la Vallée du Perrier)
11. Kerpert (Circuit des fontaines)
12. Landebaëron (Circuit de la Vallée du Perrier)
13. Lanleff (Circuit du temple de Lanleff)
14. Loc-Envel (Sentier des landes)
15. Moustéru (Circuit du bongoat)



# Délibération

16. Paimpol (GR34 + Circuit de Plounez au Trieux)
17. Péder nec (Circuit Tro Péder nec)
18. Plésidy (circuit du Toul Du)
19. Plouëc-Du-Trieux (Circuit des trois clochers)
20. Plouézec (Gr34)
21. Plouisy (Circuit du maquis de Plouisy)
22. Ploumagoar (Circuit de la hulotte)
23. Plourivo (Sentier botanique de Pont-Min)
24. Plusquellec (Circuit de Kerthomas)
25. Pont-Melvez (Circuit La randolienne)
26. Quemper-Guézennec (Circuit Fleuriot de Langle)
27. Saint-Adrien (Les vals de Saint-Adrien)
28. Saint-Agathon (Circuit du Frouf)
29. Saint-Clet (En allant vers le Trieux)
30. Saint-Laurent (Circuit de la Vallée du Perrier)
31. Saint-Nicodème (Circuit Hentou Treuz)
32. Squiffiec (Sentier des sureaux)
33. Tréglamus (Circuit du Menez Bré)
34. Trégonneau (Circuit Dans lavallée du Trieux)
35. Yvias (Circuit des Moulins d'Yvias)
36. Circuits de la station VTT répartis sur plusieurs communes dans le secteur de Belle-Isle-En-Terre

- Le service voirie de l'agglomération gèrera l'entretien des zones non mécanisables des circuits communautaires d'une commune supplémentaire, soit 6 communes au total.
- Les autres communes font soit appel à des bénévoles pour l'entretien, soit elles n'ont pas de zones non mécanisables sur leur circuit, soit elles n'ont pas encore proposé de circuit pour intégrer le schéma intercommunal.

Pour rappel, l'entretien coûte 98 493 € par an à l'agglomération pour 2 passages annuels, réalisés selon les communes soit par le service voirie de l'agglomération (pas de refacturation au service randonnée), soit par des chantiers d'insertion à un coût de 0,26 €/ml, soit par les communes qui facturent entre 30 et 40 €/h d'agent. Ces différents fonctionnements engendrent des disparités et une grande hétérogénéité du coût de l'entretien au mètre linéaire.

Si le coût au mètre linéaire est maintenu à 0,26 € par les associations d'insertion, le coût annuel passera de 98 493 € à 65 887 € (calcul : linéaire total = 126705ml\*0,26\*2).

**Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **De valider ce nouveau fonctionnement dans le but d'homogénéiser les coûts d'entretien ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents s'y référant.**

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU